



## tiers responsable refus règlement

Par **sarroche**, le **17/09/2011** à **18:05**

bonjour,

un jeune homme majeur à volontairement, mais sans intention de nuire et surtout par erreur de produit, déposé un fort détergent sur mon véhicule, entraînant des dégats visés par un expert;

je suis assuré au tiers. l'assurance RC adverse ne veut pas prendre en compte le sinistre. une plainte a été déposée d'emblée sur demande de mon assurance. Après contact oral, il s'avère que ce jeune homme ne veut pas procéder au règlement. L'on m'a parlé de faire un recours directement ou de le confier à mon assurance, qui elle n'est pas très vive jusque là... (sinistre en mai, lettre recommandée avec AR au jeune homme, pas de réponse de sa part, pas de relance au 17/09...). J'ai donc pris un peu les choses en main sachant que j'ai réglé le carrossier. Quel est votre conseil sur les démarches ?

Merci d'avance.